

Concertation préalable – Création d'une ZAC multi sites à Thézan-Les-Béziers

Conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, la commune de **Thézan-Les-Béziers** engage une concertation préalable concernant le projet de création d'une **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) multi sites**, destinée à accompagner le développement urbain de la Commune.

Objectifs du projet

- Consolider l'attractivité de la Commune
- Répondre aux besoins en logements par une offre diversifiée et adaptée
- Intégrer les enjeux de développement durable
- Assurer une bonne intégration des nouveaux quartiers au tissu urbain existant
- Permettre l'implantation d'équipements publics structurants et accessibles

Deux secteurs d'extension urbaine sont concernés, pour une superficie totale de 3,4 hectares environ :

- **Secteur nord** : parcelles cadastrées section AC n° 2 et 174, dans le prolongement de la ZAC « La Granouillère »
- **Secteur sud-est** : parcelles cadastrées section AD n° 21, 22, 24, 25, 172 (partiellement) et 173, en continuité de la partie urbanisée.

Modalités de la concertation

- Un **dossier évolutif** est mis à disposition du public en mairie et sur le site internet de la Commune.
- Ce dossier comprend un **cahier destiné à recueillir les observations** du public.
- Un **avis d'affichage en mairie et sur le site internet** informe des modalités de la concertation.
- À l'issue de la concertation, un **bilan sera présenté au Conseil Municipal** pour approbation.

Comment participer ?

Vous pouvez consulter le dossier et formuler vos observations :

- En mairie, aux heures d'ouverture habituelles
- En ligne, sur le site internet de la Commune (espace dédié à la consultation)

Vos contributions permettront d'enrichir le projet et d'assurer une meilleure prise en compte des attentes et besoins des habitants.